Dr Denis ERNI Boîte postale 408 1470 Estavayer-le-Lac denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel

Conseil fédéral A tous les membres Palais fédéral Ouest CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 8 décembre 2021 http://www.swisstribune.org/doc/211208DE_CF.pdf

LA JUGE DINA BETI N'A PAS OSÉ VOUS DIRE QUE VOUS VIOLEZ LES DROITS FONDAMENTAUX DE NOTRE PEUPLE, MAIS ELLE L'A ÉCRIT. C'EST UNE MISE EN GARDE POUR UNE GUERRE CIVILE.

Mesdames, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Préambule

Tous les citoyens savent que les politiciens n'aiment pas les scientifiques qui demandent le respect des Valeurs de la Constitution dont le respect des droits humains et une information objective du peuple.

En particulier, les politiciens n'aiment pas les physiciens dont le métier est d'observer le monde, d'établir les lois qui permettent d'expliquer son fonctionnement, et de vérifier que ces lois décrivent correctement les observations. Ils ne les aiment pas parce que la méconnaissance de faits permet aux politiciens d'asservir et manipuler les citoyens.

Albert Einstein avait résumé cette situation en disant: « ceux qui ont le privilège de savoir, ont le devoir d'agir »

Vous savez qu'autrefois les politiciens ont nié les faits décrits par Galilée. Aujourd'hui cela continue, ils nient les faits décrits par Jacques DUBOCHET dont les risques pour l'Homme que les physiciens montrent.

Message important pour un risque injustifié pour l'avenir des futures générations

J'ai eu l'occasion ce weekend de discuter avec des enfants âgés de plus de 12 ans qui voulaient se faire vacciner. Je leur ai demandé : « Est-ce qu'on vous a expliqué ce qu'est le consentement éclairé ».

Ils ne le savaient pas. Je leur ai demandé « quels sont les avantages et les risques du vaccin pour vous ? ». Ils avaient un seul argument, on a peur de mourir si on l'attrape. On nous a dit que cela nous protégeait et que c'était bien !

Ils ne savaient pas que les enfants et les jeunes ont un système immunitaire très puissant qui font que les risques sont très faibles pour eux comme l'a encore rappelé un médecin au Téléjournal de mardi. Ils ne savaient pas que ce système immunitaire se développe et se renforce en combattant les maladies. Ils n'étaient pas plus au courant des risques liés au vaccin pour les jeunes.

Ils ne savaient pas que les politiciens portent atteinte à leurs droits humains et qu'ils les affaiblissent et vont les rendre dépendant d'un nouvel « opium » qui est le vaccin.

Si le Conseil fédéral veut violer les droits fondamentaux du peuple suisse, comme la Juge DINA BETI n'a pas osé vous le dire, alors épargnez au moins les enfants et les jeunes.

MISE EN GARDE POUR UNE GUERRE CIVILE DÉCLANCHÉE PAR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS

Violation par le Tribunal fédéral du droit d'un citoyen d'être défendu par son avocat

Je vous rappelle que je suis physicien. Avant la votation sur l'initiative sur la justice, vous n'avez pas mis au courant le peuple suisse que les membres du parlement peuvent demander aux juges fédéraux de priver un citoyen du droit d'être défendu par son avocat, <u>alors que cet avocat a le mandat de le défendre</u>.

Vous n'avez pas dit aux citoyens que les membres du Parlement demandent aux juges fédéraux de priver un citoyen du droit d'être défendu par son avocat lorsque ce dernier demande le respect des droits fondamentaux dont celui de pouvoir être défendu par son avocat contre les agissements de membres d'une organisation criminelle infiltrée au Parlement.

De même que les enfants n'ont aucune raison de renoncer au respect de leurs droits fondamentaux si ils pouvaient donner leur consentement éclairé lorsqu'on les trompe sur les véritables enjeux du vaccin pour leur avenir,....

...., il est vraisemblable que la majorité du peuple aurait accepté l'initiative sur la justice, si ils avaient su que le Conseil fédéral leur avait caché que les juges fédéraux peuvent priver un citoyen du droit d'être défendu par son avocat, si ce citoyen demande le respect de ses droits fondamentaux

Du message écrit d'une juge Fribourgeoise qui vous le confirme

Je vous demande de prendre connaissance du message¹ ci-annexé (référence 211126DE_TB) que la Juge Virginie SONNEY devait vous adresser ainsi qu'à des élus pour qu'ils puissent vérifier sur pièce et avec des témoignages, ce qui se passe lorsque des juges fédéraux violent les droits fondamentaux d'un citoyen du droit d'être représenté par son avocat, à la demande de députés du Parlement.

Je vous rends attentif que ce sont tous des politiciens réputés qui sont témoins, comme :

- 1) Monsieur Bruno BOSCHUNG, ancien Président du Grand Conseil de Fribourg
- 2) Mme Valérie Piller CARRARD, députée au Conseil national
- 3) Monsieur Alain BERSET, conseiller fédéral
- 4) Monsieur Pascal CRITTIN, directeur de la RTS
- 5) Monsieur Jean-Bernard SCHMID, Procureur fédéral extraordinaire

Cette juge Virginie Sonney connaît bien la manière dont les juges fédéraux privent un citoyen du droit d'être représenté par son avocat. Elle sait aussi que le Procureur fédéral extraordinaire, Jean-Bernard SCHMID, parle de corruption et qu'il conclut qu'un citoyen ne peut pas se défendre si le Tribunal fédéral l'a privé du droit d'être défendu par son avocat......

Elle a alors décidé de s'adresser au Tribunal Cantonal en considérant que c'était un recours devant le Tribunal fédéral qui m'avait privé du droit d'être défendu par mon avocat.

La Présidente du Tribunal Cantonal de Fribourg lui a confirmé élégamment qu'il fallait qu'elle vous envoie ce courrier² (référence 211201TC_TB) parce que ce ne peut pas être un recours, mais seulement une critique ! En effet, si je suis privé à la demande de Parlementaires vaudois du droit d'être représenté par mon avocat et que je n'ai plus d'avocat, c'est bel et bien le Parlement qui a prévu que les députés du Parlement peuvent demander au Tribunal fédéral de priver un citoyen du droit d'être défendu par son avocat. C'est une violation crasse des droits humains garantis par la CEDH prévue par le législateur dont l'accès à des juges indépendants.

De l'annonce d'une guerre civile

En 2001, j'ai rencontré une Chamane qui avait prédit les attentats du 11 septembre 2001 de New York. C'est inexplicable avec les théories de la physique classique. Ce n'est pas impossible, si vous pouvez répondre à la question qu'elle m'avait posé : «savez-vous pourquoi vous êtes né »

C'est comme pour le covid-19, on saurait le combattre si la science pouvait tout expliquer. Ce qui n'est pas le cas.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/211126DE_TB.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/211101TC_TB.pdf

Cette Chamane m'a donné la mission de démasquer des dirigeants qui ne voulaient plus faire respecter les droits fondamentaux de notre peuple suisse et de les mettre en garde.

Le 27 septembre 2001, il y avait l'attentat de Zoug avec les parlementaires suivants qui étaient tués

- Herbert Arnet, 50 ans
- Peter Bossard, 63 ans
- Martin Döbeli, 57 ans
- Jean Paul Flachsmann, 65 ans
- Karl Gretener, 40 ans
- Heinz Grüter, 53 ans
- Konrad Häusler, 45 ans
- Dorothea Heimgartner-Häller, 53 ans
- Monika Hutter-Häfliger, 52 ans
- Erich Iten, 44 ans
- Katharina Langenegger-Lipp, 59 ans
- Kurt Nussbaumer, 49 ans
- Rolf Nussbaumer, 36 ans
- Wilhelm Wismer, 44 ans

En 2006, Me De Rougemont, l'expert du Parlement vaudois m'expliquait que tous ces parlementaires étaient morts à cause d'une affaire de corruption dans laquelle était impliqué Robert BISIG. Il me disait qu'il regrettait que les enfants des Parlementaires n'ont jamais su que leurs parents sont morts parce qu'ils avaient observé la loi du silence sur une affaire de corruption.

Aujourd'hui, rien a changé du moment que le Parlement a prévu que le Tribunal fédéral peut priver un citoyen d'être défendu par son avocat, pour n'avoir pas à répondre aux questions de fonds.

Vous devez savoir que si vous ne faites pas respectez les droits fondamentaux, il y a un confrère au Sénateur Philippe BAUER qui s'est engagé à tuer l'un d'entre vous. C'est son projet et il sait ce qu'il fait.

La mission que m'a donné la chamane porte sur l'avenir. Je dois vous avertir que :

Si vous ne faites par respecter les droits fondamentaux par les magistrats chargés d'une tâche de l'Etat, alors il y aura une guerre civile, où les élus et parlementaires devront pleurer la mort de leurs enfants qui est le seul bien qui est plus important que l'argent pour eux, jusqu'à ce qu'ils mettent fin à la violation des droits humains

Réfléchissez avant de violer les droits fondamentaux des enfants, des jeunes et ceux de notre peuple

Concernant la violation de mon droit d'être défendu par mon avocat

Vous saurez que j'ai demandé à la Présidente de la Fédération suisse de me trouver un avocat pour faire respecter mes droits fondamentaux, voir pièce³ 211207DE_BS ci-annexée.

Cette dernière m'a appris que Me Foetisch, soit ce confrère à Philippe BAUER haut placé dans l'organisation criminelle infiltrée au Parlement, n'était pas membre de l'Ordre des avocats.

Le Procureur général Eric COTTIER le savait forcément, Me Christian BETTEX, mandaté par les parlementaires, qui m'a fait privé du droit d'être défendu par mon avocat, le savait aussi. Les juges fédéraux le savaient aussi.

C'est une énorme affaire de corruption comme l'a indiqué le Procureur fédéral extraordinaire. Elle donne un mobile de plus pour l'assassinat de Pierre PENEL qui aurait été commandité par le magistrat Eric COTTIER.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers fédéraux, mes salutations cordiales

Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/211208DE_CF.pdf

3

³ http://www.swisstribune.org/doc/211207DE_BS.pdf